

Concilier pastoralisme et maintien des fonctionnalités d'une zone humide : le marais de Chorges (05)

Contexte

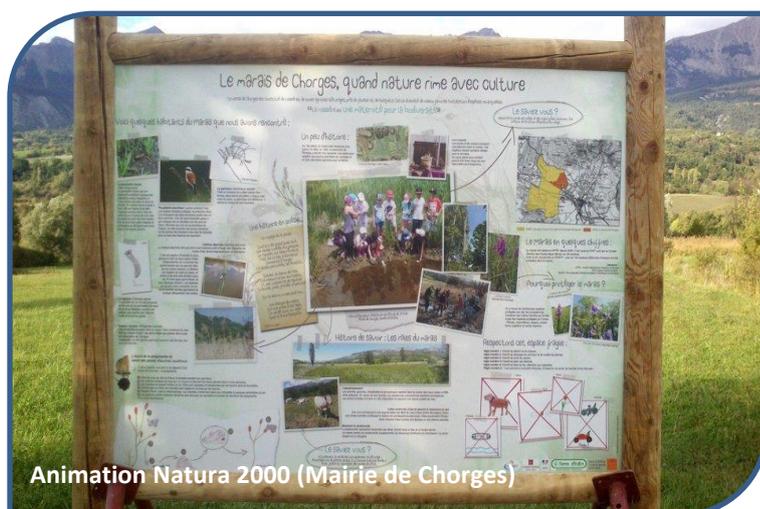
Le marais de Chorges est une vaste **zone humide** d'environ 70 hectares, d'une grande importance écologique pour le Gapençais et pour le département des Hautes-Alpes. Exploité de longue date à des fins agricoles, il présente une mosaïque de milieux naturels et cultivés. Ce marais a été fortement impacté par les aménagements agricoles et l'urbanisation avec une perte de 30% de sa surface et une réduction de son caractère marécageux sur une grande partie des surfaces restantes.



Reine des prés en fleur (CEN PACA)

Objectifs

Préserver ce patrimoine écologique très riche et maintenir les activités agricoles et pastorales existantes, tout en réduisant les pressions d'urbanisation et le drainage.



Animation Natura 2000 (Mairie de Chorges)

Aujourd'hui, environ 70 % de la superficie du site reste dévolue à l'agriculture. Une partie du marais (14 hectares) a été classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) en 2005 (faune, flore et milieux naturels remarquables). Un Espace Naturel Sensible (ENS) a été mis en place en 2014, la municipalité de l'époque ayant reconnu la **richesse écologique du marais**

Un Plan de Gestion du marais a alors été mis en place. Elaboré par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur avec l'aide de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Département des Hautes-Alpes, il a été validé en 2015. Ce plan a permis de proposer un équilibre pour **concilier les usages**, notamment agricoles et la préservation des milieux très riches sur ce secteur.



Fauche sur prairies du marais

Paroles de...

L'enjeu du site est de favoriser voire restaurer une meilleure fonctionnalité de la zone humide pour préserver une ressource en eau abondante et de qualité ainsi que des milieux biologiquement riches. Sur une zone humide qui a, de longue date, été fortement aménagée pour faciliter l'agriculture, et plus récemment l'urbanisation, cela passe par un travail avec les acteurs du site pour privilégier des usages adaptés à ce "terroir" particulier. Comme toujours, tout est une question d'équilibre. ».

Lionel QUELIN,
Responsable de Pôle - CEN PACA - Pôle Alpes du Sud



Résultats

La préservation du marais, à travers ces différents outils (APPB, ENS, PG), a permis au site de partager un diagnostic et de préciser les enjeux de **conservation de la zone humide**. Il a également montré que les souhaits de drainer certains secteurs allaient à l'encontre des enjeux identifiés.

Cette préservation a favorisé la mise en place de services intéressants pour l'activité agricole, permettant aux professionnels de **mieux gérer les périodes de sécheresse** en réalisant sur le site plusieurs fauches par an et en l'utilisant comme zone de pâturage.

Les bénéfices économiques de l'utilisation de ce marais par le monde agricole pourraient être évalués en estimant les quintaux de fourrages récoltés par surface en les comparant à d'autres sites.



Prairies très humides, en bon état, en partie fauchées

Contacts

CEN PACA

Lionel QUELIN Responsable du Pôle 04/05

lionel.quelin@cen-paca.org

Tel: 04 92 34 40 10

Membres associés de l'ARBE :



Membres pléniers de l'ARBE :

